

public." Voilà pour ce qui concerne la législation en la matière.

Cette obligation de rendre des comptes au sujet de la politique criminelle est donc honorée de plusieurs manières. Elle l'est tout d'abord par le biais des rapports annuels dont je viens de parler. En effet, madame Rohonyi, j'ai constaté que, sous la précédente législature, ils n'étaient pas remis annuellement au Parlement. Quel changement! C'est pourquoi, sous la présente législature, j'ai soumis à la Chambre des rapports regroupant la période 2017-2020, en les accompagnant d'un document définissant les priorités du ministère public. Le rapport 2021 vous a été transmis. Celui de 2022 doit être approuvé avant l'été prochain. Le Collège des procureurs généraux est toujours prêt à vous fournir des explications à ce sujet. Ces rapports sont accessibles sur le site du ministère public.

Ensuite, cette obligation de rendre des comptes est respectée par les réponses – aussi complètes que possible – que j'apporte aux questions parlementaires, avec notamment l'appui du Collège des procureurs généraux. Il s'agit donc des questions orales et écrites posées en commission de la Justice et des questions posées en séance plénière. Outre le système des questions, cette même commission organise des auditions régulières auxquelles je me prête bien volontiers et auxquelles se rendent non seulement le ministre, mais également les services eux-mêmes, ainsi que le Collège et d'autres représentants du ministère public.

L'organisation des commissions parlementaires constitue également un élément important de contrôle de l'action de l'exécutif. J'estime dès lors qu'il n'y a pas de carence ou de manquement en la matière.

Finalement, en troisième lieu, rendre des comptes doit non seulement se faire vis-à-vis du Parlement mais aussi directement vis-à-vis de l'opinion publique, par l'intermédiaire de la presse. Vous n'êtes pas sans savoir que j'investis dans les porte-paroles pour la magistrature assise et pour le ministère public.

La banque de données de jugements d'arrêts est en plein développement. Pour moi, cette transparence est indissociable de l'indépendance.

**04.03** **Sophie Rohonyi** (DéFI): Monsieur le ministre, merci pour votre réponse. Vous avez énuméré toute la législation relative à la définition et au contrôle relatifs à la politique criminelle. Je vous en remercie, mais force est de constater qu'il y a un hiatus entre, d'une part, cette législation et

ce que l'on observe dans la pratique. On se doit aujourd'hui d'espérer recevoir le rapport annuel 2022, alors que nous aurions dû le recevoir chaque année pour pouvoir exercer notre mission de contrôle démocratique.

Nous l'exerçons aussi par la voie des questions orales, en effet, mais il n'en demeure pas moins que l'esprit de la loi n'est pas respecté. Le rapport du Collège des procureurs généraux et votre budget doivent être déposés au même moment au Parlement pour y être débattus en même temps afin de permettre aux députés de vérifier si les besoins des procureurs sont effectivement suivis par le gouvernement, s'il y a une véritable adéquation entre les deux.

Cela me semble fondamental, à partir du moment où les priorités criminelles sont des priorités politiques qui nécessitent un contrôle démocratique, que vous avez qualifié vous-même d'essentiel. Si cette vérification ne peut avoir lieu en même temps, voire pas du tout, nous nous retrouvons confrontés à une vraie carence démocratique. La Ligue des droits humains le dénonce, tout comme moi. Le Parlement, à défaut de suffisamment d'information, est contraint de vous suivre dans vos choix relatifs à la politique criminelle alors qu'existe cette obligation de rendre des comptes.

J'espère que le Parlement pourra disposer sous peu de ces rapports. Cela nous éviterait de devoir solliciter à chaque fois l'avis du Collège des procureurs généraux sur toute une série de propositions de résolution ou de propositions de loi que nous avons à examiner, et de le surcharger inutilement.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

#### **05** **Samengevoegde vragen van**

- **Sophie De Wit** aan **Vincent Van Quickenborne** (VEM Justitie en Noordzee) over "**De uitvoering van korte straffen**" (55036266C)

- **Claire Hugon** aan **Vincent Van Quickenborne** (VEM Justitie en Noordzee) over "**De uitrol van fase 2 van de uitvoering van korte straffen**" (55036304C)

#### **05** **Questions jointes de**

- **Sophie De Wit** à **Vincent Van Quickenborne** (VPM Justice et Mer du Nord) sur "**L'exécution des courtes peines**" (55036266C)

- **Claire Hugon** à **Vincent Van Quickenborne** (VPM Justice et Mer du Nord) sur "**La mise en oeuvre de la phase 2 de l'exécution des courtes peines**" (55036304C)

**05.01** **Claire Hugon** (Ecolo-Groen): *Monsieur le*

*ministre, la semaine dernière, l'association des directeurs francophones de prison a rendu public un courrier où ils vous expriment toute leur inquiétude à l'approche de la mise en oeuvre de la phase 2 de l'exécution des peines de moins de 3 ans.*

*Selon leurs calculs, la mise en oeuvre de la phase 2, visant les peines de 6 mois à 2 ans, engendrera l'arrivée supplémentaire de 150 détenus par mois; or, ils constatent déjà à l'heure actuelle un regain de surpopulation - et nous savons que la situation dans les prisons du Nord du pays est tout aussi critique, voire davantage.*

*Les directeurs pointent entre autres difficultés le non-respect des délais dans la première phase les décisions de libération conditionnelle ou surveillance électronique des personnes condamnées à une peine de 2 à 3 ans.*

*Monsieur le ministre, voici mes questions:*

*- les directeurs de prison vous demandent solennellement de différer l'entrée en vigueur de la phase 2. Quelle est votre intention?*

*- quelles mesures peuvent être prises pour améliorer les délais de prise de décision par le JAP? Savez-vous par exemple combien de JAP ont décidé d'organiser des audiences? S'ils ont souvent demandé un rapport du SPS ou une enquête sociale par les maisons de justice? Le programme informatique est-il efficace pour fonctionner comme boîte aux lettres entre les acteurs? Est-il envisageable de prévoir que le jugement pénal soit automatiquement envoyé au TAP par la juridiction de fond, avec copie gratuite au condamné, afin de gagner du temps?*

*- quelles autres mesures sont en discussion pour soulager la surpopulation (détention préventive, libérations conditionnelles, etc.)?*

**05.02** **Sophie De Wit** (N-VA): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, vorige week ontving u een brief van de Franstalige gevangenisdirecteurs met de vraag om fase 2 van de uitvoering van de korte straffen niet in te laten gaan in september van dit jaar. Zij verwijzen daarvoor naar de schrijnende toestand en overbevolking in de gevangenissen. Die toestand is in de Vlaamse gevangenissen trouwens veel erger is, met een nog veel hogere overbevolking. Vlaanderen draagt immers het grootste aandeel van die overbevolking.

Ik begrijp de vrees van de directeurs ergens wel, omdat de toestand nu al zo moeilijk is. De door u voorgestelde oplossing van de detentiehuisen schiet niet zo vlot uit de startblokken als gewenst. De uitrol gaat niet zo snel als vooropgesteld.

In antwoord op collega Matz antwoordde u vorige week in plenum dat, als er nu niet gehandeld zou worden, we nooit een stap verder zouden zetten om meer korte straffen uit te voeren. Dat zou ook zo beslist worden op de ministerraad van 21 april.

Er werd volgens een persmededeling van de ministerraad ook effectief een voorontwerp van wet diverse bepalingen in eerste lezing goedgekeurd waarin een zogenaamde verfijning van de inwerkingtreding van de wet op de externe rechtspositie is opgenomen. In hetzelfde voorontwerp werd ook een aanpassing goedgekeurd die de gronden voor voorlopige hechtenis zou wijzigen.

Zullen de straffen van zes maanden tot twee jaar volgens het goedgekeurde voorontwerp vanaf september 2023 effectief uitgevoerd worden, zoals beloofd? Zo neen, wat is er dan beslist door de ministerraad?

Welke wijzigingen aan de voorwaarden voor de voorlopige hechtenis zijn er door de ministerraad goedgekeurd? Is het de bedoeling om met die wijziging minder verdachten effectief van hun vrijheid te beroven, om zo meer plaats te creëren voor kortgestraften?

**05.03** **Vincent Van Quickenborne**, ministre: Chères collègues, comme je l'ai déjà indiqué la semaine dernière en séance plénière, le report de l'entrée en vigueur de la loi de 2006 n'est pas à l'ordre du jour. Si je peux comprendre l'inquiétude des directeurs de prison face à cette mise en exécution des courtes peines, je dois également insister sur le fait qu'il est illusoire d'attendre le bon moment, notamment parce que cette mise en exécution est un des éléments qui permettraient d'améliorer la situation de surpopulation que nous connaissons depuis des décennies dans notre pays.

Het tijdstip om deze korte straffen uit te voeren, is moeilijk en zal altijd moeilijk zijn. Indien we niets doen, collega's, zal dat tijdstip echter nooit komen. Als we moeten wachten tot er voldoende plaatsen zijn... De laatste keer dat er voldoende plaatsen waren in onze gevangenissen, is wellicht zestig of zeventig jaar geleden. Wachten op Godot, dat gaan we niet doen.

Daarom moeten we de korte straffen uitvoeren en dat hebben we intussen sinds 1 september stapsgewijs gedaan. Op 1 september van dit jaar gaan we dat opnieuw doen voor het restant, namelijk de straffen van zes maanden tot twee jaar.

Ik zal de redenen voor die keuze niet opnieuw

uiteenzetten, die is intussen al een paar keer verteld. De bedoeling is een einde te maken aan het gevoel van straffeloosheid en een positieve spiraal te creëren die het mogelijk moet maken om de overbevolking op termijn ook te verminderen.

En ce qui concerne l'avant-projet de loi à propos des lois du 17 mai 2006 et du 20 juillet 1990, je ne peux pas vous donner tous les éléments repris dans ce texte, parce que, comme vous le savez, il doit encore être soumis à plusieurs avis, dont notamment celui du Conseil d'État. Je peux toutefois vous confirmer que le souhait du gouvernement est bien de vous présenter ce texte avant l'été pour le faire entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre.

Wat de voorlopige hechtenis betreft, ga ik niet zeggen dat er meer of minder verdachten moeten worden vastgehouden. Dat is een beslissing van de rechterlijke macht.

Ik merk wel op dat de Europese statistieken duidelijk zijn. In België bestaat bijna 38 % van de gevangenispopulatie uit verdachten en niet uit definitief veroordeelden. De Europese mediaan is 22 %, dat is een verschil van 16 procentpunten en dus verre van verwaarloosbaar. Op een totaal 11.354 gedetineerden – dat is het cijfer van gisteren – komt 16 % overeen met 1816 gedetineerden. U ziet wat de impact is van de oververtegenwoordiging van de voorlopig gehechten.

Er is met andere woorden geen link met de uitvoering van de korte straffen. We willen gewoon iets doen aan het hoge cijfer van de voorhechtenis.

Quant à votre question sur les données statistiques liées à l'entrée en fonction des juges d'application des peines, c'est un des points que j'ai demandé à mon administration d'analyser pour voir comment les suivre au mieux. Je ne manquerai pas de revenir vers vous quant à l'évolution de ce suivi.

**05.04 Claire Hugon** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie.

L'inquiétude est vraiment énorme, comme vous l'avez dit. Je connais l'objectif de la réforme qui est aussi de ramener plus de mesure dans certaines peines prononcées. Il faut rappeler que l'idée, beaucoup trop répandue, selon laquelle les courtes peines ne sont actuellement pas du tout exécutées n'est pas conforme à la réalité. Vous le savez comme moi.

Je vous avais posé des questions plus précises sur les délais de prise de décision par le juge d'application des peines. Dans leur courrier, les

directeurs de prisons identifient des sortes d'embouteillages dans la prise de décision, par exemple pour les libérations conditionnelles. J'avais des demandes sur le rapport du SPS, les enquêtes sociales. Vous serait-il possible de me répondre à ce sujet, éventuellement par écrit?

J'attends beaucoup. J'entends que vous n'avez pas du tout l'intention de reporter, malgré les inquiétudes exprimées. Il serait alors important que d'autres solutions soient mises sur la table, soient discutées pour remédier à la surpopulation carcérale qui continue à exploser avec les conséquences désastreuses qu'on connaît. Il faut stopper l'inflation pénale. La réforme du Code pénal doit marquer un tournant par rapport au recours à la peine de prison, avec peut-être un recours plus parcimonieux à la détention préventive. C'est un angle qu'il faudrait davantage investir. Libérer les places existantes, accélérer les libérations conditionnelles, voilà d'autres axes qui peuvent permettre de soulager la surpopulation. Je pense vraiment qu'on doit s'y mettre avec vigueur pour permettre la peine sensée à laquelle, comme moi, vous êtes attaché mais qui n'est pas possible dans de telles situations de surpopulation.

**05.05 Sophie De Wit** (N-VA): Mijnheer de minister, ik ben gerustgesteld, omdat u zegt dat u dat gewoon zult doen, omdat het al zolang is beloofd en men nooit aan een voldoende aantal zal geraken. Dat mag dus de reden niet zijn.

Wij kijken nog na wat de ministerraad heeft beslist, maar vorige week hebt u op een vraag van mevrouw Dillen geantwoord dat u de voorwaarden voor voorlopige hechtenis zou willen verfijnen. Het interesseert mij wel om te weten hoe dat juist zit. In het overzicht van de beslissingen van de ministerraad stond dat de wet op de externe rechtspositie ook zal worden verfijnd. Ik vind het jammer dat u daarover nog geen tipje van de sluier licht. U blijft aan de ene kant wel bij uw voornemen... Ik wil uw creativiteit evenwel niet onderschatten: het is altijd mogelijk dat u wetgevingsgewijs iets uit uw koker schudt om de impact van de uitvoering van de wet en van kortere straffen minder groot te maken. Dat is mogelijk. Ik wacht dus af. Wij zullen het zeker opvolgen, mijnheer de minister. Ik hoop alleszins dat wij hier heel snel meer duiding over krijgen, want het is belangrijk dat de oppositie dat ook weet.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**06 Question de Sophie Rohonyi à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "L'avancement du recrutement du personnel infirmier psychiatrique à la prison de Haren"**